

# Bulletin Municipal N° 9 de Janvier 2025



**Le mot de Madame le Maire,**

**Chers Habitantes, Chers Habitants,**

**Les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2025. Que cette année vous apporte la santé, la joie et des moments de partage avec vos proches.**

**Pour l'année débutée, deux points retiennent notre attention. En premier lieu, nous avons le projet d'embellir notre bourg, la réflexion et les projections sont amorcées. Toutefois, des restrictions financières s'annoncent, à tous niveaux, dans notre pays. Aussi, la prudence est de mise quant aux amortissements à venir.**

**En second lieu, comme vous le savez, le gérant de notre auberge est en liquidation judiciaire. La fermeture est effective depuis 2 mois. Nous lançons un appel à candidatures afin de pouvoir recevoir de futurs gérants au plus vite.**

**J'espère que ce nouveau bulletin répondra à vos questions.**

**Célia GAUTHIER (du Pradal), en stage à la mairie, nous a aidés pour cette nouvelle présentation.**

**Je vous en souhaite une bonne lecture !**

**Agnès.**

## INFOS PRATIQUES :



Mairie :

Ouverture au Public : Lundi de 9 h à 12 h – Vendredi de 15 h 30 à 18 h

Adresse postale : 5, Allée des Tilleuls  
15500 – VIEILLESPESSÉ  
04 71 73 14 69

Mail : [mairiedevieillespesse@orange.fr](mailto:mairiedevieillespesse@orange.fr)

Adresse du Site officiel de Vieillespesse : [www.vieillespesse.fr](http://www.vieillespesse.fr)

Numéros de téléphone en cas de nécessité :

Agnès AMARGER 07 86 60 12 01

Pascal CHAUVEL 06 86 71 88 64

Jacqueline SOULIER 06 87 11 52 71

SYNDICAT des Eaux de la Margeride Nord :

Service technique 06 30 05 04 88

Service administratif 04 71 73 16 04

Numéros utiles :	POMPIERS	18	SAMU	15
	POLICE SECOURS	17	Appel URGENCE	112

**N'hésitez pas à vous tourner vers les Maisons de services mises en place sur notre territoire.**

Des agents formés pourront vous aider dans toutes vos démarches.

**Maison des services à Ruynes en Margeride** : 10, place du 10 juin 1944 : ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00. Tél : 04 71 20 09 26.

**Maison des services de Massiac** : 6, rue du Docteur Mallet : ouverte du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

## LE TRI :

Rappel : Tous les emballages et les papiers vont dans le bac JAUNE.

Le verre est **obligatoirement** déposé dans un container prévu à cet effet.

Depuis le 1er janvier 2024, nous devons tous trier nos déchets alimentaires et petits végétaux.

**DEMANDE de DOCUMENTS** : (permis de construire, demande de travaux, etc...)

Il est IMPERATIF de renseigner votre adresse précise, en l'occurrence celle qui vous a été attribuée lors de l'adressage.





## Changement de jour et d'heure de permanence Gendarmerie : les lundis semaines impaires de 9h à 12h

Une nouvelle brigade mobile a été mise en place le 16 mai 2024 sur le territoire.

Cette brigade mobile a pour but de renforcer la présence physique de la Gendarmerie et l'offre de services à la population dans l'est du Cantal. Plusieurs communes sont concernées dont Vieillespesse.

Cette brigade s'inscrit dans le cadre de la volonté du Président de la République de renforcer le service public de proximité par la création de 239 nouvelles brigades de gendarmerie.

Elle permettra :

- d'améliorer l'offre de sécurité et le lien avec la population,
- d'aller à la rencontre des personnes ayant des difficultés pour se déplacer dans une brigade,
- de renforcer les services de proximité tels que l'accueil du public, des victimes, la prise de plaintes ou encore les démarches de procuration.

### Brigade Territoriale Mobile de l'EST LIORAN

#### POINT D'ACCUEIL

Besoin de déposer une **plainte**, déposer une **main courante**, demander un **renseignement**, nous sommes en mesure de vous recevoir au lieu et horaire indiqué ci-dessous :

**Mairie VIEILLESPESE**

**Lundi de 09H00 – 12H00**  
(semaine impaire)

Prise de rendez-vous préalable ou demande de renseignements possible à l'adresse mail suivante :  
[btm.est.lioran@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:btm.est.lioran@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

En cas d'absence nous sommes joignables aux horaires indiqués ci-dessus via le numéro de téléphone suivant : **06 46 88 30 85**

Téléchargez l'appli «Ma Sécurité» ! pour trouver une brigade, obtenir les numéros utiles, être alerté et s'informer...

**UNE QUESTION ?**  
**BESOIN DE CONTACTER LA GENDARMERIE ?**

En dehors des cas d'urgence, vous pouvez échanger par messagerie instantanée avec un gendarme en flashant ce QR Code

**24H/24 - 7J/7**

**NUMÉROS D'URGENCE**

<b>17</b> Police Gendarmerie	<b>112</b> Appel d'urgence
------------------------------------	----------------------------------

RDV possible à domicile pour les personnes à mobilité réduite ou cas exceptionnel

Restons connectés :

### Tarif assainissement -

Suite à l'étude sur l'assainissement, il s'avère que notre réseau est en très mauvais état.

Afin de bénéficier de subventions pour la mise en conformité, l'Agence de l'eau nous demande de facturer le m<sup>3</sup> d'eau à **2 euros**.

De ce fait, nous facturerons en **2026** l'eau consommée en **2025** avec une augmentation de 0,71 €/m<sup>3</sup> soit :

- Abonnement	Forfait	50 €
- Le m <sup>3</sup> d'eau	1,26 €/m <sup>3</sup>	
- Redevance performance	0,08 €/m <sup>3</sup>	
- Redevance boues	0,25 €/m <sup>3</sup>	

Ces calculs sont basés sur une consommation de 120 m<sup>3</sup>.





## Place de l'église

Notre projet de réfection de la place de l'église s'oriente vers des espaces de végétalisation, des aménagements piétonniers allant jusqu'à la salle polyvalente, tout en assurant plus de sécurité pour les enfants de l'école.

Avec ces travaux de voirie, nous avons décidé de mettre aux normes l'assainissement sur la traverse du bourg. (budget assainissement).



Le projet a bien avancé. Nous sommes prêts à lancer les appels d'offre.

Cependant, au vu de la situation financière critique que connaît notre pays, l'Etat ne se prononce pas à ce jour sur les aides allouées aux communes (DETR, DSIL, etc...), le budget de l'Etat n'est pas encore voté et les ressources allouées aux collectivités restent incertaines.

Aussi, nous nous devons d'être prudents et nous envisageons de reporter ce projet.



## REFECTION d'un logement au presbytère

Des travaux ont été effectués par Thierry, notre agent municipal dans un logement loué, situé à la cure dans le Bourg. En attendant la fin de la réfection, les locataires ont été relogés dans l'appartement jouxtant vacant.





## **Le point sur l'auberge**

Comme vous le savez l'auberge est fermée depuis mi-novembre.

La liquidation judiciaire du commerce « la femme du Barbu » a été prononcée le 10 décembre 2024.

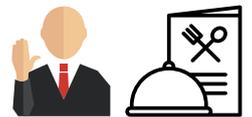
**Au dire des gérants** certaines malfaçons ne permettent pas l'installation de nouveaux gérants. Ce que nous contestons.

Nous tenons à vous informer que les contrôles de sécurité (alarme incendie...) ont été validés avant l'ouverture du commerce. Le bâtiment a donc été reçu favorablement.

Quant à la pompe à chaleur, l'entreprise de chauffage a effectué les modifications nécessaires au bon fonctionnement le 1er octobre 2024. La mise en service a été validée.

Nous sommes régulièrement en lien avec un Avocat pour régulariser au plus vite cette situation et permettre ainsi l'installation de nouveaux gérants.

Sans avoir lancé d'appel à candidatures, quelques personnes intéressées nous ont contactés.  
Nous sommes ouverts à tous candidats professionnels de la restauration.



## Point sur le Parc Éolien du Col de la Fageole

Situé sur la commune de Coren, en bordure de Rézentières et de Vieillespesse, le parc éolien du Col de la Fageole, premier parc éolien du Cantal, a été mis en service en 2007. Il est détenu et opéré depuis 2017 par la société Tenergy\*. Le parc a produit cette année 26 800 MWh soit l'équivalent de la consommation électrique de la ville de Saint-Flour (+5% par rapport à 2023). Cette performance s'explique par un hiver relativement doux (moins d'arrêts dus au givre) et pas de travaux de maintenance particulier nécessitant des arrêts.

Les interventions notables de cette année sont :

	<p>Printemps 2024 :</p> <p>Vérification du système de réglage des pales : il permet de modifier l'angle d'attaque avec lequel l'air arrive sur le profil des pales. La modification de l'angle de pale induit également une modification de la force avec laquelle la pale fait tourner le rotor. Il s'agit de vérifier si le calage des pales correspond aux données de l'ordinateur de bord des machines.</p> <p>Été 2024 :</p> <p>Inspection visuelle des machines dans le but d'évaluer l'état général du parc et d'adapter les contrats de maintenance en conséquence jusqu'à la fin de l'exploitation du parc éolien : les machines sont en bon état et très bien conservées pour leur âge.</p>
	<p>Septembre 2024 :</p> <p>Travaux sur la plateforme de l'éolienne E3 afin d'éviter la stagnation de l'eau (remblai gravier) et faciliter la circulation des véhicules d'intervention.</p>

Les interventions prévues pour l'année 2025 :

- Entretien de l'usure des pâles : réparation des impacts de foudre par exemple ;
- Traitement de la corrosion sur les tours des éoliennes ;
- Test d'une peinture anti-givre sur les pâles pour éviter l'accumulation de givre et limiter les nuisances sonores associées.

Comme vous le savez, le parc éolien du Col de la Fageole fait l'objet d'un projet de renouvellement. Cela consistera à remplacer les 5 machines actuelles par 4 éoliennes de nouvelle génération ; permettant d'augmenter la production électrique du parc tout en diminuant son impact sur l'environnement.

Le dossier est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat depuis le début de l'année. Des compléments (précisions) au dossier ont été demandés en fin d'année. Nos réponses seront transmises dans les prochaines semaines. Le projet devrait ainsi recevoir en 2025 un arrêté préfectoral complémentaire qui autorisera la seconde vie de ce parc éolien emblématique.

Pour toute question, contactez-nous : [eolien@tenergie.fr](mailto:eolien@tenergie.fr)

\* Basée à Fuveau dans les Bouches du Rhône, Tenergy est une société française indépendante qui développe, construit, exploite et détient plus de 1 700 centrales d'énergies renouvelables. Depuis 2008, Tenergy accompagne les acteurs du territoire dans la réalisation de projets d'énergies renouvelables adaptés aux problématiques de chacun, vertueux et de bon sens – centrales solaires, parcs éoliens, unités de méthanisation. Pour accéder au site internet du projet : <https://col-de-la-fageole.eolien-tenergie.fr/>



## Point sur le Parc Eolien Rezentières/Vieillespesse

En février 2024, ENGIE Green a initié le projet de renouvellement du parc éolien situé sur les communes de Rézentières et de Vieillespesse. Le principe est de changer les éoliennes du parc actuel par des modèles plus puissants et plus performants.

Les changements seraient les suivants :

	Eoliennes actuelles	Eoliennes renouvelées
Puissance unitaire	2,5 MW	3,9 MW
Hauteur bout de pôle	125 m	180 m
Rotor	90 m	131 m
Production	20 Gwh/an	37 Gwh/an

Les nouvelles éoliennes seraient équipées du chauffage de pâles pour éviter les arrêts en cas de givre et de systèmes de détection de l'avifaune pour préserver la biodiversité.

Les études ont été réalisées et le dossier de demande a été monté tout au long de cette année.

Des permanences d'information ont eu lieu les 23 et 24 octobre.

Le projet a été déposé en Préfecture le 9 décembre. Il va à présent être examiné par les services instructeurs.

Le projet fera ensuite l'objet d'une décision par arrêté préfectoral.

Le planning prévisionnel pour les prochaines étapes est le suivant :

Échéances	Étapes
T4 2024	Dépôt du dossier de Porter à Connaissance en Préfecture
2025	Instruction par les services de l'état
2026	Arrêté Préfectoral Candidature à l'appel d'offre Préparation des travaux
2027	Démantèlement du parc existant
2028	Construction du nouveau parc et mise en service

ENGIE GREEN vous tiendra informé des prochaines avancées.



### **Ralentisseurs dans le bourg**

Nous avons étudié la question de la mise en place de ralentisseurs afin d'améliorer la sécurisation de tous. L'Agent responsable de la voirie départementale, n'envisage pas la pose de ralentisseur, au vu des mesures déjà prises dans la traversée du bourg. Toutefois, nous demandons aux automobilistes, tracteurs et autres de ralentir dans le bourg et surtout devant l'école. Pensez à nos petits ....La vigilance s'impose.

### **Journal la Montagne**

Elodie FALVET, Elue et habitante à Joli Village devient la référente pour le journal « La Montagne ». Voici ses coordonnées :

Portable : 06 08 65 95 26

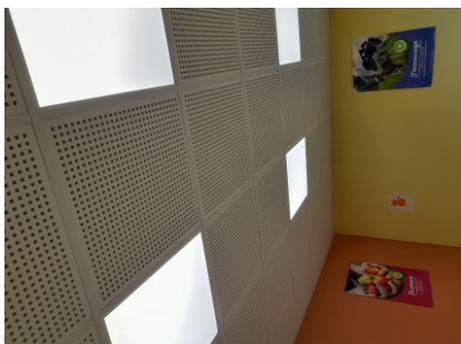
N'hésitez pas à la contacter pour toute parution.

### **L'école :**

Le plafond de la salle maternelle ainsi que celui de la cantine ont été insonorisés. De ce fait, les éclairages ont été changés. Ce confort apporté à nos enfants mais aussi à Christelle cantinière et au corps enseignant est très apprécié. Nous continuons les investissements pour notre école et restons attentifs aux besoins exprimés.

Coût de la correction acoustique : 5539 € H.T.

Coût des travaux d'électricité : 2159,75 H.T.



Salle de la cantine



Salle de garderie des petits

### **NOEL pour nos enfants**

Dimanche 15 janvier a été une belle journée de Noël pour les petits et leur famille.

Un spectacle avec le clown Poil de Carotte a beaucoup amusé les enfants qui ont participé avec plaisir.

Le père Noël a distribué des cadeaux à tous les enfants de la commune et à ceux scolarisés dans notre école. Merci aux enfants, pleinement investis, qui nous ont réjouis et aux enseignantes qui les ont accompagnés.

Les cadeaux non réclamés ont été gardés à la mairie. Ils sont à votre disposition.



## NOEL pour nos aînés de plus de 70 ans



Le 21 décembre, la municipalité n'a pas failli à la tradition de Noël. Un repas a été offert à toutes les personnes habitant ou propriétaire sur la commune, inscrites sur les listes électorales ayant déjà soufflé un certain nombre de bougies !

Ce repas confectionné par un traiteur a été servi à la salle polyvalente. Trente-trois personnes ont répondu présent et se sont retrouvées autour d'un repas très apprécié, très convivial.

Six habitants ne pouvant se déplacer ont été livrés et les six personnes résidant en maison de retraite ont reçu un colis de friandises.

Ce repas s'est déroulé dans la convivialité. Des membres du conseil municipal et leur conjoint se sont fait une joie de servir les invités.



### Comité de foire :

Après 2 années de mise en sommeil, un nouveau bureau a été composé :

Présidente :	Pascale MONIER
Vice-présidente :	Elodie FALVET
Secrétaire :	Manon RODIER
Trésorière :	Jacqueline SOULIER

La foire 2025 se déroulera le 17 mai 2025.





## Visite de Monsieur le Sous-Préfet Romain HELARD



Suite à notre invitation, Monsieur le Sous-Préfet, Romain HELARD a répondu présent le 13 novembre 2024. Ce fut l'occasion de lui présenter notre commune et d'évoquer nos projets.

Monsieur le Sous-Préfet a profité de sa venue pour visiter les villages de la Fageole, du Soul et du Pradal.

## Invitation au Sénat des Elus et des conjoints

Suite à l'invitation de nos deux sénateurs : Bernard DELCROS et Stéphane SAUTAREL, les élus de Vieillespesse accompagnés de leur conjoint se sont rendus au Palais du Luxembourg le 27 novembre 2024.

Nous remercions Bernard DELCROS qui malgré son emploi du temps bien chargé, nous a accueilli au sein du Sénat et accompagné tout au long de cette journée, jonglant avec ses obligations.

Au programme : visite de l'hémicycle, garde Républicaine, séance du Sénat en direct, séance de QAG (Questions Au Gouvernement), débat sur le Mercosur.

Ce fut une journée intense d'informations, de partage et de convivialité.





**Etat civil :**



**DECES :** Le 14 décembre 2024, décès de Francis AMARGER du Soul

Concernant le décès de Mme Marie-Paule PASTOUREL, nous devons apporter une rectification quant à la date de sa retraite. Il a été imprimé sur notre bulletin N° 8 l'année 1985 au lieu de 2010.

**NAISSANCES :**

Le 29 octobre 2024, Gaspard MURACCIOLE BONNET fils de Julien BONNET et de Natacha MURACCIOLE demeurant à la Fageole.

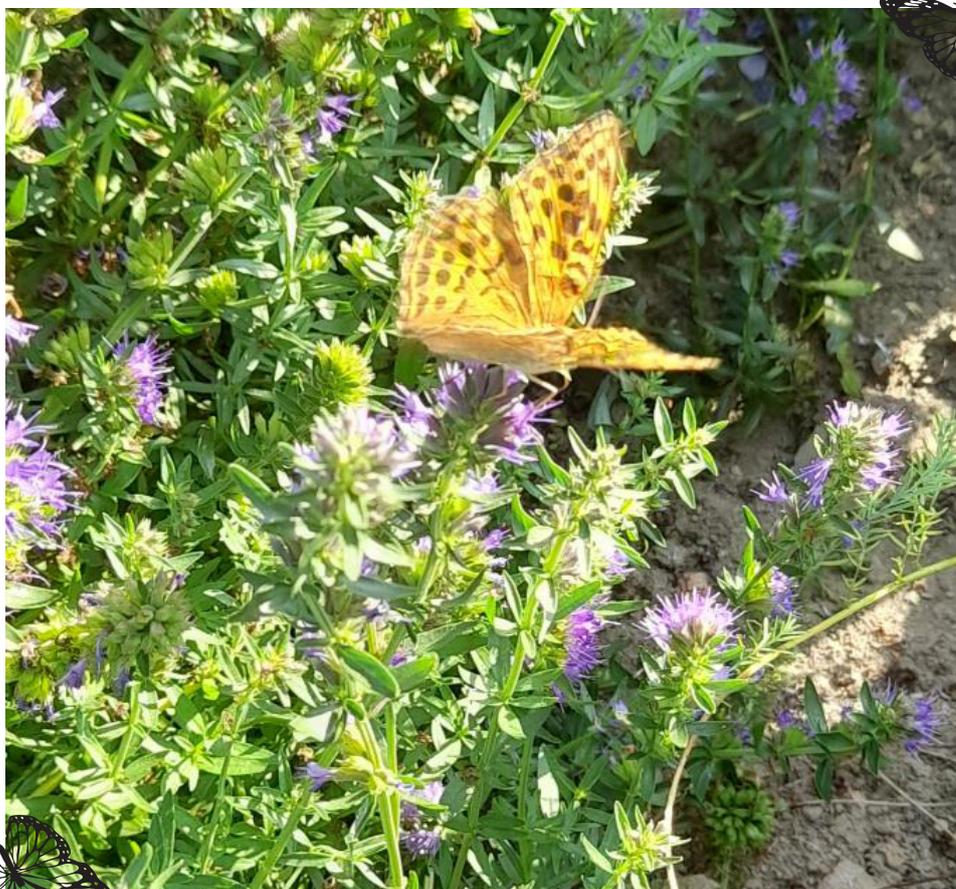
Le 31 octobre 2024, Lylian PASQUIER fils de Dimitri PASQUIER et d'Emmanuelle LAMY AU ROUSSEAU demeurant au Soul.

Le 6 novembre 2024, Adrien DOUET, fils de Julien DOUET et d'Elisabeth MALLET demeurant à la Fageole.



**MARIAGE :**

Le 17 Août 2024, mariage de Danielle CHARBONNEL avec Christophe GAUTHIER du Pradal.



*Nous avons vu et admiré lors de notre visite au Sénat  
.....le trône de Napoléon.*



*Ce fauteuil exceptionnel, véritable chef-d'œuvre d'ébénisterie, est l'un des cinq trônes de Napoléon. Chacun de ces sièges d'apparat permettait d'illustrer l'autorité de l'Empereur dans les cinq lieux du pouvoir : les Tuileries, résidence principale du souverain (trône actuellement au musée du Louvre) ; le palais de Saint-Cloud, résidence secondaire officielle (trône actuellement au château de Fontainebleau) ; les deux assemblées législatives - le trône du corps législatif (actuellement au musée des Arts décoratifs), le Trône du Sénat (toujours au sénat).*

*Ce trône, destiné au Sénat est inspiré d'un siège de marbre arrivé en France en 1796, il séduit David qui en réalise une belle étude.*

*Le siège est orné de broderie de fil d'or où l'on retrouve l'abeille, symbole impérial ainsi que le chiffre de l'Empereur sur le dossier. Les accoudoirs représentent deux sphinges ailées. Un dais soutenu par six Victoires en plâtre surmontant ce trône.*

*Cet ensemble provient de la galerie du trône aménagée au palais du Luxembourg sous Napoléon III, actuelle salle de conférences du Sénat.*